

MINISTÈRE DU COMMERCE
et de la consommation.

DARROW

10. 8. 11. 90

82 PS

1/2e

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DU COMMERCE
 ET DE LA CONSOMMATION
 B.P. 476 KIGALI

Kigali, le 10/08/1990

N° 2965 /18.03/90

Mest Du 18/08
at

A traiter par *@*

Date entrée : *13-8-90*

N° Classement *49540/18-03*

Son Excellence Monsieur le Président
 de la République Rwandaise
 K I G A L I

*le prochain sommet de la ZEP
 aura lieu au Swaziland
 en mi-novembre 1990.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, ci-joint, le rapport de la huitième Conférence de la ZEP qui s'est tenue à NAIROBI du 30 novembre au 1er décembre 1989 ainsi qu'une note sur le budget de la ZEP pour 1990 tels qu'ils m'ont été envoyés par le Secrétaire Général de la ZEP par sa lettre n° PTA/CD/13/25(J) (257) du 22 mai 1990.

Les Départements et services qui me lisent en copie reçoivent également un exemplaire du rapport susmentionné. Le Ministre des Finances et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale reçoivent également à toute fin utile la note susdite sur le budget de la ZEP pour 1990.

Je Vous en souhaite bonne réception, et Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DU COMMERCE
 ET DE LA CONSOMMATION,

NZABAHIMANA François

Copie pour information à :

-
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
 K I G A L I
 - Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
 K I G A L I
 - Monsieur le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
 K I G A L I
 - Monsieur le Ministre des Finances
 K I G A L I
 - Monsieur le Ministre des Transports et des Communications
 K I G A L I
 - Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda
 K I G A L I
 - Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à N A I R O B I



Distr.
LIMITEE

PTA/UTH/VIII/3
Mars 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS

des Etats de l'Afrique de l'Est
et de l'Afrique australe

Huitième Réunion de la Conférence

Nairobi (Kenya)
30 novembre - 1er décembre 1990

**RAPPORT DE LA HUITIEME REUNION
DE LA CONFERENCE**

A. INTRODUCTION

1. La Huitième Réunion de la Conférence de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 30 novembre au 1er décembre 1989.

B. PARTICIPATION, OUVERTURE DE LA REUNION, ELECTION DU PRESIDENT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Participation

2. Participaient à la réunion les Chefs d'Etat et de gouvernement de Djibouti, du Kenya, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, du Swaziland, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Les Chefs d'Etat et de gouvernement du Burundi, des Comores, de l'Ethiopie, du Lesotho, du Malawi, de Maurice et de la Somalie s'étaient fait représenter par des plénipotentiaires. Etaient présents en observateurs l'Angola, le Soudan, les mouvements de libération de l'*African National Congress (ANC)* et du *Pan Africanist Congress (PAC) of Azania (S.A.)* ainsi que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres organisations régionales et internationales. La Liste des participants est jointe au présent rapport en Annexe IV.

Ouverture de la réunion (premier point de l'ordre du jour)

3. Le Président sortant de la Conférence de la ZEP, Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie, déclarant la réunion ouverte, a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de feu le Président de la République Fédérale Islamique des Comores, Son Excellence Ahmed Abdallah Abdelhamane, membre de la Conférence, décédé le 26 novembre 1989. Puis, le Président Mwinyi a invité Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya, à procéder à l'ouverture officielle de la réunion.

4. Souhaitant la bienvenue au Kenya aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et à toutes les autres délégations, le Président Moi a déclaré que son pays considérait comme un grand honneur et un privilège d'accueillir ce Huitième Sommet de la Zone d'échanges préférentiels. Il a souhaité à tous les participants un séjour agréable et fructueux à Nairobi.

5. Examinant la situation de l'Afrique dans les années 80, le Président Moi a constaté que les pays d'Afrique avaient dû relever les défis posés notamment par la baisse de la qualité de l'environnement, la sécheresse, la famine, les termes négatifs des échanges et le lourd fardeau de la dette extérieure. C'était en réponse à ces défis que le Vingt-et-unième Sommet de l'OUA avait formulé le Programme prioritaire pour le redressement et le développement économique de l'Afrique, lequel avait été adopté par les Nations Unies. Ce programme avait été formulé afin de promouvoir et de favoriser la coopération, en vue d'accélérer le processus d'intégration économique. La ZEP, groupement sous-régional d'intégration économique, était dans ce contexte un moyen important d'atteindre l'intégration économique en Afrique. Le Président Moi s'est félicité du sérieux et de la

détermination dont faisaient preuve les Etats membres en vue de créer un marché plus vaste pour les biens produits localement, ce qui permettrait de diminuer leur dépendance vis-à-vis des accords commerciaux mondiaux, qui actuellement ne leur sont pas favorables. Il a prié instamment les Etats membres de tirer le meilleur parti possible des instruments de libéralisation des échanges déjà en place, comme la Chambre de compensation et la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement, afin que la ZEP devienne encore plus efficace. Il les a aussi invités à consentir plus de sacrifices et à ajuster constamment leurs plans de développement afin de promouvoir un développement coordonné et planifié de la sous-région. A cet égard, les Etats membres, a-t-il insisté, devraient respecter et exécuter les décisions prises d'un commun accord. Il a assuré la Conférence que le Kenya participeraient et collaboreraient pleinement à cette noble entreprise.

6. Le Président Moi a souhaité chaleureusement la bienvenue à la République populaire du Mozambique dont le Président, Son Excellence Joachim Chissano, participait à une réunion de la Conférence de la ZEP pour la première fois, et il a exhorté les autres pays à suivre l'exemple du Mozambique et à adhérer dès que possible au Traité de la ZEP. Le Président Moi a conclu en souhaitant la paix pour la sous-région et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

7. Le Président sortant, Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie, a alors présenté un discours programme.

8. Ce faisant, le Président Mwinyi a exprimé la gratitude de toutes les délégations envers le Président Daniel Toroitich arap Moi, le Gouvernement et le peuple du Kenya, pour le chaleureux accueil et l'aimable hospitalité qui leur avaient été réservés et pour avoir accepté d'accueillir cette réunion à Nairobi, capitale du Kenya.

9. Il a aussi souhaité vivement la bienvenue à la République populaire du Mozambique et en particulier au Président Joachim Chissano, présent pour la première fois en tant que membre à part entière de la Conférence. Dans la même veine, le Président Mwinyi a applaudi la République populaire d'Angola pour avoir décidé d'adhérer au Traité de la ZEP. Puis il a invité la Namibie à se joindre à la ZEP dès qu'elle serait indépendante.

10. Examinant la scène économique internationale, le Président Mwinyi a noté que les pays membres de la ZEP, comme la plupart des pays en développement, souffraient toujours des conséquences et de l'injustice des échanges internationaux. Les efforts déployés pour rendre les échanges mondiaux plus équitables continuaient d'être déjoués par les pays industrialisés, qui multipliaient les mesures unilatérales, dont le protectionnisme, contre les exportations des pays en développement, au moyen de contingentements et autres barrières tarifaires et non tarifaires.

11. Les dures conséquences de la détérioration des termes des échanges avaient été encore aggravées par l'augmentation de la dette extérieure et du fardeau du service de la dette que connaissaient tous les pays de la ZEP, en vérité la plupart des pays d'Afrique.

12. Le Président Mwinyi a insisté sur l'importance des programmes d'intégration économique tels que la ZEP afin de favoriser l'interdépendance des pays en développement et de les protéger ainsi des rigueurs de l'environnement économique international.

13. Le Président Mwinyi a ensuite mis l'accent sur quelques-unes des réalisations accomplies pendant son mandat. Dans le secteur des échanges, l'expansion des échanges commerciaux intra-ZEP a pris de l'ampleur grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. La majorité des Etats membres a publié les tarifs ZEP, comme convenus. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'utilisation de la Chambre de compensation. De même, les Chèques de voyage en UCZEP, mis en circulation en août 1988, sont maintenant utilisés dans tous les pays de la ZEP.

14. Dans le secteur de l'industrie, un calendrier de mise en place d'un centre sous-régional de technologie métallurgique a été mis au point.

15. Dans le secteur de l'agriculture, divers projets d'augmentation de la production des cultures vivrières, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie sont en cours de réalisation.

16. En matière de transports et de communications, la ZEP a achevé une étude exhaustive sur un réseau intégré de transports multimodaux.

17. Le Président Mwinyi a aussi informé les participants que l'on avait engagé des efforts en vue de coordonner les activités de la ZEP avec celles d'organisations similaires de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

18. Pour conclure, le Président Mwinyi a remercié le Secrétaire général et son personnel du soutien qu'ils lui avaient accordé pendant son mandat et a promis que la Tanzanie continuerait d'appuyer la ZEP.

19. Prenant alors la parole, Son Excellence Kenneth David Kaunda, Président de la République de Zambie, a exprimé sa gratitude envers Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya, le parti KANU et tout le peuple du Kenya, pour l'accueil et l'hospitalité chaleureux réservés à toutes les délégations et pour avoir accueilli ce Huitième Sommet de la ZEP. Souhaitant la bienvenue à Son Excellence Joachim Chissano, Président de la République populaire du Mozambique, et à sa délégation, le Président Kaunda a souligné que la République populaire du Mozambique avait maintenant pris la place qui lui revenait au niveau du Sommet. Puis, il a rendu hommage à Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui, en sa qualité de Président de la ZEP pour 1989, avait accompli un excellent travail permettant de réaliser des progrès significatifs dans tous les secteurs.

20. Mettant l'accent sur les adhésions à la ZEP, il a invité la Namibie et le Zaïre à se joindre à la famille de la ZEP et à encore une fois prié instamment l'Angola, le Botswana, Madagascar et les Seychelles d'adhérer au Traité de la ZEP.

21. Parlant des activités de la ZEP, le Président Kaunda a fait ressortir que les réussites avaient été impressionnantes puisque des institutions utiles avaient été mis en place afin de faciliter l'autonomie économique de la sous-région. Toutefois, il restait encore beaucoup à faire en vue de créer un marché commun puis ultérieurement une communauté économique d'ici la fin du siècle. A cet égard, il a mis l'accent sur les diverses activités que la ZEP devrait entreprendre.

22. Le Président Kaunda a ensuite proposé que Son Excellence le Président Daniel Toroitich arap Moi succède à Son Excellence Ali Hassan Mwinyi à la présidence de la Conférence de la ZEP. Le Président Moi, a-t-il dit, avait démontré son habileté de dirigeant africain en de nombreuses occasions et sa sagesse permettrait à la ZEP de redoubler sa contribution à la lutte contre l'apartheid.

23. La Conférence a accepté cette proposition par acclamation, et le Président Moi a été élu Président de la Conférence.

Election du Président pour 1990 (point 2 de l'ordre du jour)

24. Suivant les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence, Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi a été élu et a présidé aux travaux du Sommet.

25. Acceptant la présidence de la Conférence, le Président Moi a tout d'abord remercié les participants de l'honneur et du privilège ainsi accordés à lui-même et à son pays et leur a promis de s'efforcer de remplir les responsabilités de ce poste élevé avec diligence et humilité.

26. Il a ensuite remercié le Président sortant de la Conférence pour avoir fait en sorte, durant son mandat pleinement réussi, que la ZEP accomplisse d'importants progrès.

27. Finalement, il a invité ses collègues à soutenir la ZEP, puisque, sans leur collaboration et leur dévouement, les idéaux de la ZEP ne pourraient être réalisés.

Adoption de l'ordre du jour (point 3 de l'ordre du jour)

28. La Huitième Réunion de la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de la Huitième Réunion de la Conférence
- 2) Election du Président pour 1990
- 3) Adoption de l'ordre du jour

- 4) Rapport et recommandations de la Quinzième Réunion du Conseil des ministres - examen des recommandations et des questions à propos desquelles des décisions doivent être prises par la Conférence
- 5) Rapport du Secrétaire général de la ZEP
- 6) Questions diverses
- 7) Nomination du Secrétaire général
- 8) Séance de clôture

Discours de clôture
Communiqué final
Clôture de la réunion

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Rapport et recommandations de la Quinzième Réunion du Conseil des ministres (point 4 de l'ordre du jour)

29. Le Rapport de la Quinzième Réunion du Conseil des ministres, tenue à Nairobi du 24 au 28 novembre 1989, a été présenté à la Huitième Réunion de la Conférence par l'honorable Dr. Zachary Onyonka, EGH, MP, Ministre du plan et du développement national de la République du Kenya et Président du Conseil des ministres.

30. Ce rapport couvrait les aspects importants suivants :

- a) Recommandations de la Première Réunion des Ministres de la santé;
- b) Programmes sectoriels de la ZEP;
- c) Demande de dérogation de l'application de certaines dispositions du Traité de la ZEP soumise par l'Angola;
- d) Rapport du Jury chargé des interviews des candidats au poste de Secrétaire général de la ZEP; et
- e) Désignation du secrétariat de la ZEP comme agence de coordination et d'exécution des programmes régionaux sur le commerce et autres activités de développement dans le cadre de la Convention de Lomé ACP/CEE.

31. La Conférence a examiné le rapport du Conseil comme suit :

1. Première Réunion des Ministres de la santé

32. La Conférence a approuvé les recommandations suivantes de la Première Réunion des Ministres de la santé de la ZEP :

- a) Le secrétariat de la ZEP devrait, en collaboration avec l'OMS, fournir régulièrement aux Etats membres et aux organismes donateurs, des informations mises à jour sur les produits pharmaceutiques fabriqués dans la sous-région en précisant les sources et en donnant des indications de prix;
- b) Il faudrait encourager les organismes donateurs à acheter auprès des producteurs de la sous-région. Des dispositions à cet effet devraient figurer dans les accords entre eux et les pays de la ZEP;
- c) La ZEP devrait, avec l'aide d'organisations internationales, et de consultants, élaborer notamment des guides pour les bonnes méthodes d'achat, et préparer un annuaire des sources d'approvisionnement de la ZEP contenant des informations détaillées sur la gamme des produits, les capacités, les prix, les programmes de formation en faveur des services d'achat;
- d) Tous les pays de la ZEP devraient appliquer le système de certification de l'OMS, afin de garantir la qualité et de dissiper les doutes sur les producteurs de la ZEP;
- e) Les organismes publics d'achat ne devraient pas faire subir aux producteurs locaux un traitement injuste par rapport aux fournisseurs d'outremer; par exemple termes de paiement, plans de livraison, etc. Il faudrait accorder rapidement les licences d'importation aux producteurs de la sous-région;
- f) Le système de paiement par la Chambre de compensation de la ZEP devrait être renforcé pour permettre aux pays de la ZEP d'acheter davantage les uns auprès des autres;
- g) Il faudrait considérer une prime de prix pour les producteurs locaux à l'occasion de l'attribution de marchés;
- h) Il faudrait supprimer tous les droits et taxes sur les matières premières et sur les matériaux d'emballage;
- i) Les Etats membres devraient prendre d'urgence des mesures, par le canal de leurs ministères de la santé, du commerce, de l'industrie et des finances et autres départements concernés, en vue d'harmoniser et de rationaliser leurs tarifs douaniers et procédures d'octroi des licences de manière à freiner efficacement l'importation de produits qui sont fabriqués en

quantité suffisante et de manière satisfaisante par des industries locales;

- j) Toutes les matières premières pharmaceutiques qui entrent dans la fabrication de médicaments essentiels devraient bénéficier d'un traitement préférentiel au moins aussi favorable que les produits finis. De plus les Etats membres devraient supprimer les droits d'entrée sur toutes les matières premières des produits pharmaceutiques pour les producteurs de bonne foi quitte à vérifier régulièrement l'utilisation de ces matières premières par l'intermédiaire des ministères de la santé;
- k) Les gouvernements des Etats membres devraient accorder un pourcentage de préférence à l'achat des produits pharmaceutiques dont ils ont besoin auprès de leurs industries nationales, comme cela se fait souvent pour d'autres produits locaux, ce qui leur permettrait de concurrencer les produits importés de l'extérieur en termes de paiements, etc.
- l) Les donateurs extérieurs devraient être encouragés à donner des matières premières lorsque les produits finis peuvent être fabriqués dans la ZEP ou à offrir des fonds pour l'achat de produits finis auprès des entreprises de production des pays de la ZEP.

33. La Conférence a aussi approuvé les recommandations selon lesquelles les gouvernements et les institutions donateurs devraient :

- a) aider à mettre en place au niveau national des installations d'emballage des trousseaux pharmaceutiques qui permettraient de procéder aux achats de façon plus efficace et plus économique, comme le démontre bien l'expérience des Medical Stores en Zambie. Cela permettrait aux producteurs de la ZEP de concurrencer plus efficacement les produits de l'extérieur. Là où les programmes de trousseaux pharmaceutiques sont en application, il faudrait faire l'emballage sur place. A court terme, l'une des possibilités serait d'utiliser les facilités des producteurs locaux sur base de contrats, et à long terme, de mettre en place des capacités nationales sous forme de magasins médicaux centraux, et d'institutions similaires. Il faudrait envisager d'utiliser les facilités de certains pays de la ZEP (par exemple, la Zambie) comme centres modèles de formation pour l'emballage dans le cadre des programmes de trousseaux pharmaceutiques;
- b) envisager d'accorder cette assistance sous forme de matières premières ou de fonds devant servir à l'achat des matières premières pour les producteurs de la sous-région suivant les besoins et les programmes en matière de médicaments essentiels;

- c) acheter des produits finis des producteurs locaux afin de soutenir leur production.
34. La Conférence a en outre approuvé les recommandations suivantes :
- a) Les pays de la ZEP devraient élaborer et appliquer un système harmonisé de réglementation des médicaments qui soit de nature à garantir la bonne qualité des médicaments essentiels dans la sous-région de la ZEP et faciliter le mouvement des médicaments essentiels locaux entre les pays de la ZEP.
 - b) Les pays de la ZEP devraient adopter et appliquer des politiques nationales sur les médicaments.
 - c) Il faudrait harmoniser les procédures d'enregistrement. Pour ce faire, la ZEP devrait organiser des réunions des comités nationaux d'enregistrement. Dans le processus de cette harmonisation, les pays de la ZEP pourraient envisager de reconnaître les enregistrements les uns des autres, surtout lorsqu'il s'agit de médicaments produits dans la sous-région de la ZEP et qui ont été enregistrés et contrôlés par les autorités du pays d'origine et qu'ils répondent à un certain besoin dans le pays qui les reconnaît.
 - d) Concernant les appels d'offres, les pays de la ZEP ne devraient pas, insister sur l'enregistrement préalable, car cette condition peut réduire la concurrence, limiter les possibilités d'achat de l'UNICEF ou de tout autre organisme donateur, et faire monter les prix. Les pays de la ZEP devraient plutôt faire des appels d'offres ouverts et demander les dossiers, échantillons, etc., d'enregistrement, après que les marchés ont été attribués.
 - e) Les pays de la ZEP doivent créer et renforcer des laboratoires nationaux de contrôle de la qualité. Dans l'entre-temps, ceux d'entre eux qui n'ont pas de tels laboratoires devraient collaborer avec ceux qui en ont, afin que des vérifications externes indépendantes puissent être effectuées quand cela est nécessaire.
 - f) Les politiques nationales en matière de médicaments doivent être renforcées par l'adoption de méthodes de fabrication des produits proposées par l'OMS, lesquelles méthodes devraient être adaptées et développées suivant les besoins de chaque pays. Le respect de ces méthodes devrait être garanti par la formation d'inspecteurs de la production des médicaments sous la supervision de l'autorité nationale, et par la mise en application du système de certification de l'OMS, système utilisé pour les produits pharmaceutiques faisant l'objet de commerce international.
 - g) La ZEP, devrait organiser des ateliers sur les méthodes de fabrication et sur les techniques d'inspection, pour soutenir les

efforts consentis au niveau national. Il faudrait pour ce faire chercher l'assistance technique des organismes internationaux tels que l'OMS, le Secrétariat du Commonwealth et l'ONUDI.

- h) Il faudrait créer une équipe régionale pivot d'inspecteurs des produits pharmaceutiques coordonnée par le Secrétariat de la ZEP et chargée de vérifier les méthodes de fabrication des produits et d'aider les pays membres à interpréter et à adopter les méthodes de l'OMS et de formuler des modalités et des normes.
- i) Compte tenu du grand nombre de personnes qui dépendent des soins de la médecine traditionnelle, l'importance de cette médecine a été soulignée. La réunion a également souligné la nécessité d'encourager la coopération entre les institutions de recherche et les guérisseurs traditionnels.
- j) L'OMS, l'UNICEF et les autres institutions internationales devraient fournir aux pays de la ZEP des listes de fournisseurs génériques fiables. Cela pourrait enrichir le réseau d'information de la ZEP, et se situerait dans le cadre du développement du programme des méthodes d'achat des produits.

2. Programmes sectoriels

- a) **Etude sur les coûts et avantages des accords d'intégration économique de la ZEP**

35. La Conférence a entériné les décisions suivantes du Conseil :

- i) Les Etats membres devraient mettre pleinement en application le programme de la ZEP pour la réduction tarifaire et l'élimination progressive des barrières non tarifaires afin de bénéficier du marché sous-régional élargi;
- ii) Des mesures correctives devraient être engagées afin de conférer des avantages spécifiques en fait de développement aux pays les moins avantagés (PMA) de la ZEP dans les domaines du développement des infrastructures, des échanges commerciaux, de la production et du financement;
- iii) Il faudrait établir des critères pour identifier les PMA dans le contexte de l'accord d'intégration économique de la ZEP puis mettre au point les modalités d'exécution des programmes spéciaux; et
- iv) Le secrétariat et les Etats membres devraient accélérer la réalisation des projets et programmes destinés à rapporter des avantages aux pays membres individuellement et à la sous-région de la ZEP dans son ensemble.

b) Douanes et commerce

36. La Conférence a approuvé les décisions prises par le Conseil sous les titres suivants :

Libéralisation des échanges commerciaux

- i) Les Etats membres qui n'ont pas encore publié les premiers tarifs ZEP et la première série de nouvelles réductions tarifaires devraient le faire immédiatement;
- ii) Les Etats membres devraient immédiatement commencer de prendre toutes les mesures nécessaires afin de publier la deuxième série de réductions tarifaires d'ici octobre 1990;
- iii) Les tarifs ZEP pour les 319 produits qui ont été ajoutés à la Liste commune en juin 1989 devraient être publiés d'ici janvier 1990 ou d'ici juin 1990 au plus tard.

Libéralisation des régimes de licences d'importation et d'affectation de devises étrangères

- i) Il faudrait examiner d'autres possibilités de consentir le traitement préférentiel dans l'octroi des licences d'importation et l'affectation des devises pour les produits inscrits à la Liste commune;
- ii) Les Etats membres qui ont des programmes de soutien aux importations utilisant des fonds offerts par des pays donateurs ou d'autres agences, devraient utiliser diverses tribunes internationales pour négocier avec ces donateurs pour qu'ils n'empêchent pas d'importer en provenance des pays de la ZEP dans le cadre de ces programmes. Il faudrait demander à la Banque mondiale d'aider à négocier avec les donateurs pour éliminer toutes les conditions interdisant de se fournir dans les pays de la ZEP imposées dans de tels programmes.
- iii) Il faudrait publier et diffuser régulièrement aux milieux d'affaires et à tous les Etats membres des informations sur les régimes d'octroi des licences et d'affectation des devises ainsi que sur les pratiques bancaires.
- iv) Les dispositions du Traité concernant le statu quo pour les barrières non tarifaires et tarifaires devraient être respectées (voir dispositions du paragraphe 1 de l'Article 6 du Protocole relatif à l'abaissement et à l'élimination des barrières douanières pour certains produits destinés à être échangés à l'intérieur de la Zone d'échanges préférentiels).
- v) Pour aider les Etats membres au sujet des obligations financières que leur imposerait la libéralisation des régimes d'octroi des licences d'importation et d'affectation des devises

pour les échanges intra-ZEP, le secrétariat de la ZEP devrait mettre au point les détails techniques avant les négociations avec des donateurs éventuels.

c) Compensation et paiements

37. La Conférence a approuvé les décisions suivantes du Conseil :

- i) Il faudrait accélérer la réalisation des préparatifs visant la mise en place d'une Chambre de compensation autonome;
- ii) Les chèques de voyage en UCZEP devraient être acceptés pour le paiement des taxes d'aéroport et, pour que ceci soit possible, les Etats membres devraient réviser leurs réglementations et législations existantes;
- iii) Le secrétariat devrait, en collaboration avec les Etats membres résoudre le problème de la monnaie à rendre lorsque la taxe d'aéroport est payée en chèques de voyage en UCZEP;
- iv) les taxes sur les transport en transit devraient être payées en chèques de voyage en UCZEP; et
- v) Les autorités monétaires des Etats membres devraient accélérer les transferts des fonds par le truchement de la Chambre de compensation pour le paiement des services dus dans le cadre du régime sous-régional d'assurance de la ZEP.

d) Transports et communications

38. Dans ce secteur, la principale question que la Conférence devait examiner était la décision prise par le Conseil selon laquelle à compter du 1er juillet 1990, la charge de transit routier applicable serait l'équivalent en UCZEP de 4 dollars par 100 km pour les poids lourds de plus de trois essieux et l'équivalent en UCZEP de 1,5 dollar par 100 km pour les véhicules de moins de trois essieux et sans remorque.

39. Comme cette décision n'avait pas fait l'objet d'un consensus au niveau du Conseil, la Conférence l'a renvoyée aux Ministres des transports et des communications et à leurs experts afin qu'ils prennent les mesures requises.

40. La Conférence a aussi pris note de l'état d'exécution des projets visant l'utilisation rationnelle de la Déclaration de transit douanier par route (DTDR), le bon fonctionnement de la Carte jaune de la ZEP dans le cadre du régime sous-régional d'assurance responsabilité civile automobile et les charges à l'essieu et autres spécifications des véhicules.

e) Industrie et énergie

41. La Conférence a noté les progrès accomplis dans les domaines suivants :

- i) mise en place au Zimbabwe d'un Centre sous-régional de technologie métallurgique;
- ii) programmes de formation organisés à la *Zimbabwe Iron and Steel Company*;
- iii) préparatifs pour la Foire sous-régionale du cuir qui doit se tenir à Addis-Abeba (Ethiopie) et pour l'installation en Ethiopie d'un Centre des techniques du cuir;
- iv) activités dans les sous-secteurs des engrais, des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction et de l'énergie, harmonisation et rationalisation des codes des investissements et normalisation du contrôle de la qualité des produits.

f) Agriculture

42. La Conférence a noté les progrès accomplis pour les projets de développement des céréales et des légumineuses (Ethiopie, Kenya, Malawi, Tanzanie et Zambie), de mise en place au secrétariat d'une Unité de promotion des échanges de produits alimentaires et agricoles afin de faciliter le commerce de ces produits entre les pays de la ZEP, de prévention des pertes alimentaires après les récoltes, de développement des petits ruminants au Burundi et au Rwanda, de lutte contre les maladies animales (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie et Tanzanie), de mise en place d'un réseau sous-régional de centres de référence pour la recherche sur les cultures vivrières, l'élevage et la pêche, de développement de la foresterie mettant l'accent sur les industries forestières à base de bois de plantation pour augmenter la production et les échanges intra-ZEP de produits forestiers, ainsi que dans les programmes en faveur du Lesotho et du Swaziland dans le cadre du Protocole sur les Etats BLS.

g) Affaires juridiques

43. La Conférence a pris les décisions suivantes :

- i) La Conférence a approuvé les procédures suivantes de nomination du Président et des neuf autres personnes constituant le Tribunal de la ZEP :
 - a) Chaque Etat membre devrait désigner une personne dont le nom est communiqué à la Conférence par le truchement du Secrétaire général. Les désignations n'indiqueraient pas si la personne est proposée pour le poste de Président ou de membre du Comité constituant le Tribunal. La Conférence nommerait les dix personnes

constituant le Tribunal et attribuerait la présidence à l'une d'entre elles.

- b) Le mandat des membres du Tribunal devrait être de quatre ans, avec un système de rotation par tirage au sort tous les trois ans.
 - c) Le Président et les autres membres du Tribunal jouiraient des mêmes privilèges en matière de voyages et bénéficieraient des mêmes frais de déplacement et indemnités journalières de subsistance que le Secrétaire général de la ZEP;
 - d) Le Président et les autres membres du Tribunal recevraient durant les audiences une indemnité quotidienne de 180 UCZEP pour l'un et 160 UCZEP pour les autres.
- ii) La Conférence a amendé l'Article 47 du Traité comme suit :
- a) Tout Etat membre ou institution de la Zone d'échanges préférentiels est habilité à présenter une proposition tendant à l'amendement du présent Traité.
 - b) Les propositions tendant à l'amendement du présent Traité sont présentées par écrit au Secrétaire général qui, dans les trente jours suivant leur réception, les communique aux Etats membres.
 - c) Les Etats membres souhaitant répondre à de telles propositions le font dans les 70 jours de la date de l'envoi de la proposition par le Secrétaire général.
 - d) A l'échéance du délai prescrit en vertu du paragraphe 3 ci-dessus, le Secrétaire général soumet la proposition et toutes réponses y relatives à la Conférence, par le truchement du Comité juridique, de la Commission et du Conseil.
 - e) Tout amendement du présent Traité devra être adopté par la Conférence et entrera en vigueur après ratification par la majorité des deux tiers des Etats membres.
- iii) La Conférence a amendé l'article 36 du Traité en supprimant les paragraphes 4 et 5 de cet article et en les remplaçant comme suit :

"Le Conseil évalue la contribution annuelle de chaque Etat membre sur la base de la formule que la Conférence détermine de temps à autres;

A condition que, sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de l'Article 37, il ne soit demandé à aucun pays de verser une contribution de plus de 19 pour cent ni de moins de 0,5 pour cent du budget annuel total de la ZEP."

- iv) La Conférence a amendé l'Article 37 du Traité en remplaçant le paragraphe 1 de cet Article par le nouveau paragraphe suivant :

"La Conférence détermine le mode et la monnaie de règlement des contributions des Etats membres au budget de la Zone d'échanges préférentiels, et peut exempter tout Etat membre du versement de sa contribution aux termes et conditions que la Conférence peut déterminer".

h) Affaires administratives et budgétaires

45. La Conférence a pris les décisions suivantes :

- a) La Conférence a approuvé la recommandation du Conseil de réduire les nombres de réunions ordinaires des organes directeurs de cinq à trois par an, le paragraphe 4 de l'Article 7 du Traité doit donc être amendé en conséquence; et
- b) La Conférence a établi un Comité sur les affaires administratives, budgétaires et financières dont le mandat et la composition figurent en Annexe I du présent rapport.

46. La Conférence a pris note des préparatifs accomplis en vue de la construction du siège de la ZEP et du budget de fonctionnement de 1990 approuvé par le Conseil.

47. La Conférence a remercié le Gouvernement de la République de Zambie d'avoir offert de payer 50 p. 100 du coût de construction du siège de la ZEP.

3. Adhésion de l'Angola au Traité de la ZEP

48. La Conférence a décidé de consentir à la République populaire d'Angola les dérogations suivantes des dispositions du Traité en vue de son adhésion :

- a) Exemption de la mise en application du programme de réductions tarifaires, pendant une période allant jusqu'à trois ans;
- b) Exemption de l'utilisation des services de la Chambre de compensation pendant une période allant jusqu'à quatre ans;

- c) Exemption du paiement des contributions au budget de la ZEP, prévu à l'Article 37 du Traité, pendant une période allant jusqu'à deux ans.

4. Désignation de la ZEP comme agence de coordination et d'exécution dans le cadre de la Convention de Lomé ACP/CEE

49. La Conférence a entériné la résolution du Conseil des ministres désignant le secrétariat de la ZEP comme agence de coordination et d'exécution des programmes régionaux relatifs au commerce et autres activités de développement dans le contexte de la Convention de Lomé ACP/CEE. La résolution est jointe au présent rapport en Annexe II.

5. Création d'une Equipe ministérielle de travail

50. La Conférence a créé une Equipe ministérielle de travail composée du Kenya (présidence et coordination), du Burundi, de Djibouti, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Tanzanie et du Zimbabwe et chargée d'examiner les moyens d'assurer l'exécution rapide des programmes de la ZEP visant l'élimination de tous les obstacles aux échanges intra-ZEP, la mise en place d'une union monétaire, la promotion des coentreprises inter-Etats dans tous les principaux secteurs de l'économie et le développement des capacités des milieux d'affaires locaux à tous les niveaux.

Rapport du Secrétaire général de la ZEP (point 5 de l'ordre du jour)

51. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur les activités accomplies par la ZEP pendant l'année 1989. Il a résumé les activités réalisées et mis en exergue les principaux progrès enregistrés dans tous les secteurs, soulignant que les retards signalés en 1987 étaient en train d'être rattrapés. Puis il a précisé les principales activités effectuées dans chaque secteur, lesquelles, a-t-il expliqué, devaient constituer une base ferme pour la création d'un régime opérationnel dans tous les secteurs en même temps qu'un tremplin pour hâter la réalisation de l'intégration économique de la sous-région.

52. Examinant la situation économique internationale, il a souligné qu'il fallait maintenant accélérer le rythme de l'intégration économique dans la sous-région de la ZEP parce que le climat international changeait et que la crise économique et sociale que connaissait l'Afrique ne pourrait être surmontée en se contentant comme d'habitude d'exporter des produits primaires aux pays développés. Il a mentionné ensuite qu'en raison de nombreux facteurs, dont le faible taux de croissance des marchés des pays de l'OCDE, la concurrence accrue et les modifications dans les habitudes de consommation des pays développés, la demande d'exportation de produits primaires d'Afrique avait beaucoup diminué. De surcroît, les négociations de l'Uruguay Round en cours et la création d'un marché européen unique n'allaient pas favoriser l'accès des exportations africaines sur les marchés

de la CEE et de l'OCDE. Il a donc mis en garde les Etats membres contre l'expansion de la production des produits primaires.

53. A propos de l'aide officielle et des investissements étrangers, le Secrétaire général a souligné qu'en 1987, la proportion d'investissements étrangers directs en Afrique par rapport au total mondial était pratiquement à la moitié du niveau de 1970 et continuait de décliner. Il a énuméré plusieurs facteurs expliquant ce déclin.

54. Pour conclure, le Secrétaire général a déclaré qu'à moins que des mesures ne soient prises d'urgence pour remédier à la situation, les pays de la sous-région ne seraient plus que des appendices inutiles du système économique international. Il a proposé l'adoption d'un programme économique d'urgence en vue de transformer l'économie des pays de la sous-région de la ZEP pour en assurer l'autonomie et la viabilité.

55. La Conférence a donné son aval au rapport du Secrétaire général et aux recommandations y contenues.

Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

56. Aucune question n'a été posée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Nomination du Secrétaire général de la ZEP (point 7 de l'ordre du jour)

57. La Conférence a approuvé la recommandation du Conseil à ce sujet et a nommé au poste de Secrétaire général de la ZEP le Dr. Bingu Wa Mutharika, du Malawi, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1991. Le Secrétaire général actuellement en poste, M. Bax D. Nomvete, y restera jusqu'à la fin de son mandat, fin 1990.

Séance de clôture (point 8 de l'ordre du jour)

58. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des Chefs d'Etat et de gouvernement et des représentants d'organisations régionales et de mouvements de libération ont pris la parole.

59. Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, a remercié le Président Moi, le Gouvernement et le peuple du Kenya pour la chaleureuse hospitalité offerte à toutes les délégations. Il a souligné combien la ZEP était importante en vue de consolider l'économie des Etats membres et a vivement souhaité que toutes les décisions prises par la Conférence soient suivies d'effet. Pour conclure, il a exigé la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

60. Prenant la parole, Son Excellence Joachim Chissano, Président de la République populaire du Mozambique, a remercié le Président Moi, le Gouvernement et le peuple du Kenya d'avoir accepté d'accueillir le Huitième Sommet de la ZEP. Appréciant la chaleureuse hospitalité dont avaient bénéficié les participants, il a souligné l'importance des liens culturels et économiques qui unissent les peuples d'Afrique de l'Est et

d'Afrique australe. Ces liens, a-t-il déclaré, offraient une atmosphère favorable à l'intégration économique de la sous-région. Il s'est déclaré satisfait des progrès accomplis dans l'exécution des programmes de la ZEP et a conclu en remerciant ses collègues pour le chaleureux accueil réservé à sa délégation et en assurant à la ZEP le soutien et le dévouement du Mozambique.

61. Dans son intervention, Son Excellence Juvénal Habyarimana, Président de la République Rwandaise, s'est joint à ses collègues Chefs d'Etat et a exprimé ses sincères remerciements pour le chaleureux accueil réservé à sa délégation.

62. Abordant les débats du Huitième Sommet de la Conférence, le Président Habyarimana s'est déclaré satisfait des décisions prises, notamment en ce qui concerne les mesures visant à redresser les inégalités dans le développement des pays de la ZEP grâce à des mécanismes favorisant les pays les moins avantagés. Il a par conséquent exhorté le secrétariat à accélérer la mise en application de ces mesures.

63. Le Président Habyarimana a également souligné la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les activités des organisations intergouvernementales de la sous-région de la ZEP, sans nécessairement en supprimer quelques-unes. Il a indiqué que les pays constituant ces groupements avaient leurs propres sensibilités forgées dans l'histoire de leurs peuples respectifs. Il a estimé par conséquent que ces groupements sont à considérer comme des atouts d'une coopération sous-régionale fructueuse.

64. Pour conclure, le Président Habyarimana a réaffirmé l'engagement du Rwanda envers la pleine réalisation des nobles objectifs et idéaux de la Zone d'échanges préférentiels.

65. Dans sa déclaration, le Président de Djibouti, Son Excellence Hassan Gouled Aptidon, a remercié le Président Daniel arap Moi, le Gouvernement et le peuple du Kenya pour le chaleureux accueil réservé à tous les participants et l'atmosphère favorable assurée à la conduite des affaires de ce huitième sommet de la Conférence. Passant aux questions d'intégration économique de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Président Aptidon a réitéré l'importance d'une répartition équitable des avantages provenant des accords d'intégration de la ZEP et s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat pour surmonter ce problème. Il a vivement souhaité que soient appliqués rapidement des programmes qui favoriseraient la participation des pays les moins avantagés aux accords de coopération de la ZEP.

66. Prenant la parole, le Général Omer Hassan Ahmed El Bashir, Président du Conseil révolutionnaire de salut national du Soudan, a remercié Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi de l'avoir invité à participer à ce Huitième Sommet en qualité d'observateur. Il a souligné que le Soudan était dévoué à la cause de la coopération régionale et déclaré qu'il avait été quant à lui impressionné par le sérieux et le dévouement caractérisant les délibérations de ce Sommet. Evoquant la situation en

Amérique du Nord et en Europe, il s'est inquiété du risque de marginalisation du rôle et des intérêts du tiers monde, et en particulier de l'Afrique. Mais l'Afrique était consciente de ce risque et la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la ZEP, a-t-il déclaré, avait déjà commencé de mobiliser les ressources disponibles pour faire face à cette situation.

67. Le Général El Bashir a ensuite informé le Sommet que le Soudan avait décidé de se joindre à la ZEP en raison du besoin urgent de coopération et d'autonomie collectives. Pour conclure, il s'est engagé à soutenir la ZEP et a remercié la Conférence d'avoir accepté le Soudan dans la famille de la ZEP.

68. Le Camarade Mendi Msimang, représentant l'*African National Congress*, a pris la parole au nom des mouvements de libération. Il a rendu hommage aux chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la ZEP pour les événements positifs survenus dans la sous-région depuis l'instauration de leur organisation.

69. Evoquant la situation en Afrique australe, il a souligné que la victoire de la SWAPO en Namibie avait porté un rude coup au régime raciste colonialiste d'Afrique du Sud. Celui-ci, a-t-il poursuivi, continuait avec ses nouveaux dirigeants à perpétrer des actes infâmes de déstabilisation ayant pour but de semer le chaos parmi les Etats de la ligne de front afin de refroidir leur soutien à la lutte de libération. Parlant des changements récemment introduits par le régime raciste, il a expliqué que ces mesures ne faisaient qu'effleurer la surface des exigences de la majorité, la population d'Afrique du Sud voulant participer pleinement, sur un pied d'égalité, à la vie politique et économique, comme à toutes les autres sphères d'activité de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi, a-t-il souligné, il était important de maintenir les sanctions contre le régime sud-africain.

70. Des allocutions ont également été prononcées par le Secrétaire général de l'OUA et le Président de la Banque africaine de développement.

71. Dans son intervention, le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, a exprimé sa gratitude envers les Chefs d'Etat et de gouvernement et leurs collègues pour lui avoir confié la responsabilité de diriger l'OUA. Il a mis en exergue les nombreux problèmes qui assaillaient le continent africain, soulignant que le Plan d'action de Lagos s'était avéré la seule voie de salut pour l'Afrique. Applaudissant la ZEP pour ses remarquables réussites en fait de mise au point de programmes et projets opérationnels viables dans tous les secteurs, il a souligné l'importance de la coopération monétaire et financière entre les membres de l'organisation comme instrument important de promotion des échanges, de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique.

72. Passant à la situation économique internationale, M. Salim a souligné que les liens plus étroits qui se forgeaient entre les pays européens ainsi que l'émergence de blocs économiques et commerciaux auraient certainement des conséquences négatives sur l'Afrique en termes d'échanges commerciaux et d'investissements étrangers directs. L'Afrique

n'aurait donc pas d'autre choix que de chercher elle-même les réponses à ses problèmes économiques et de combattre sa marginalisation.

73. C'est pourquoi l'Afrique devait d'urgence mettre au point une réponse collective pour relever le défi de sa survie dans les années 90 et au-delà et mettre en place une Communauté économique africaine.

74. M. Babacar Ndiaye, Président de la Banque africaine de développement (BAD), prenant ensuite la parole, a expliqué que son organisation avait suivi les progrès de la ZEP avec beaucoup d'intérêt parce que cette organisation était une expression louable des espoirs collectifs d'une sous-région ayant d'énormes possibilités inexploitées de développement économique et social. Il a évoqué ensuite les difficultés économiques des pays d'Afrique et la nécessité de l'autonomie collective pour surmonter les obstacles. Toutefois, a-t-il souligné, les pays d'Afrique devraient prendre des mesures pratiques pour créer un environnement favorable à une coopération véritable. Il a reconnu les efforts accomplis par la ZEP dans ce sens et indiqué que la BAD travaillait en étroite collaboration avec la ZEP pour l'aider à identifier des possibilités d'investissements dans la sous-région et à mobiliser les ressources financières requises. Il a ajouté qu'il faudrait réexaminer les ressources humaines de l'Afrique puisqu'il semblait que les meilleurs cerveaux quittaient le continent à la recherche de meilleures conditions. La BAD, a-t-il indiqué, avait déjà pris des mesures afin de surmonter ce problème de fuite des cerveaux et des propositions avaient été formulées. Puis il a mentionné que la BAD donnait la priorité au développement de l'agriculture et à l'environnement. Une autre question qui était examinée sérieusement était celle des investissements. M. Ndiaye a souligné à ce sujet qu'il faudrait adopter des mesures qui améliorent l'épargne nationale et la mobilisation de ressources locales. Finalement, il a déclaré qu'il fallait absolument que l'Afrique trouve des moyens de réduire sa dette extérieure et que la BAD examinait attentivement ce problème.

75. Pour conclure, il a mentionné certaines des activités du Groupe de la Banque et son plan d'action pour l'avenir.

Discours de clôture du Président de la Conférence

76. Pour clore la réunion, le Président de la Conférence, Son Excellence le Président Moi, a exprimé sa gratitude envers les Chefs d'Etat et de gouvernement et les Chefs de délégation pour leur compréhension et leurs contributions positives aux délibérations qui avaient assuré la réussite de ce Huitième Sommet.

77. Il a expliqué ensuite quel serait l'essentiel des activités entreprises pendant son mandat et a assuré la Conférence qu'il s'efforcera d'accélérer le rythme d'exécution des programmes de la ZEP.

78. Dans le secteur de l'agriculture, a-t-il poursuivi, l'accent serait mis sur la mobilisation des ressources pour les projets déjà prêts; dans le secteur de l'industrie, l'on insisterait sur l'exécution de projets multinationaux : usines d'engrais, centre de technologie métallurgique, etc. ; dans le secteur des transports, l'essentiel serait la rénovation et l'amélioration des routes et

voies ferrées intra-ZEP. Dans le domaine des douanes et du commerce, les efforts se consacraient à la publication des tarifs ZEP sur trois colonnes pour les 319 produits ajoutés à la Liste commune et à l'élimination progressive des barrières non tarifaires. Pour la coopération monétaire, l'on mettrait l'accent sur la mise en place d'une Chambre de compensation autonome et son utilisation accrue et, dans le cadre des affaires juridiques, les principales activités seraient la préparation de la Charte des entreprises industrielles multinationales, la rédaction des Statuts de la Chambre de compensation et la consolidation du Centre d'arbitrage commercial de la ZEP.

79. Pour conclure, le Président Moi a remercié tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, avait contribué à la réussite de la réunion et à souhaité bon voyage de retour à toutes les délégations.

Communiqué final

80. La Conférence a adopté un Communiqué qui a été lu par le Directeur de la Division de l'agriculture du secrétariat de la ZEP. Ce Communiqué est joint au présent rapport en Annexe III.

MANDAT DU COMITE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1. La Conférence, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 2 de l'Article 11 du Traité portant création de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe établit PAR LES PRESENTES le Comité des affaires administratives, budgétaires et financières.
2.
 - a) Le Comité est composé des chefs des missions diplomatiques des Etats membres accrédités en Zambie et des représentants des Etats membres qui n'ont pas de mission diplomatique en Zambie.
 - b) Les chefs des missions diplomatiques et les représentants des Etats membres peuvent, en application des dispositions du paragraphe 3 de l'Article 11 du Traité, se faire assister par des conseillers.
3. Le Comité se charge de tous travaux relatifs à l'administration, au budget et aux finances de la Zone d'échanges préférentiels que lui confie la Conférence, le Conseil ou la Commission intergouvernementale d'experts.
4. Sans préjudice du caractère général du paragraphe 3 ci-dessus, le Comité :
 - a) examine le Projet de programme d'action et les prévisions budgétaires annuelles de l'organisation préparés par le secrétariat;
 - b) examine toutes les questions administratives et autres affaires ayant des implications financières afin de permettre au Conseil des ministres de prendre des décisions à leur sujet;
 - c) soumet au Conseil des ministres par le truchement de la Commission, le projet final de Programme d'action et de Budget estimatif accompagné de commentaires, observations et recommandations;
 - d) donne son avis sur toutes les questions administratives, budgétaires et financières, y compris les transferts, qui peuvent lui être soumises par le Secrétaire général ou par le Comité des Commissaires aux comptes;
 - e) examine le rapport financier du Fonctionnaire responsable des comptes de la ZEP;
 - f) examine le rapport du Comité des Commissaires aux comptes et, au besoin, soumet ses observations écrites au Conseil des ministres.

5. Le Comité se réunira au moins deux fois par exercice financier et, à titre consultatif, chaque fois que de besoin.
6. Suivant les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 11 du Traité, le Comité détermine son règlement intérieur.

**RESOLUTION DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA ZEP SUR
LA DESIGNATION DU SECRETARIAT DE LA ZONE
D'ÉCHANGES PRÉFÉRENTIELS DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE COMME AGENCE DE
COORDINATION ET D'EXECUTION DES PROGRAMMES
REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES
COMMERCIAUX DEVANT ETRE FINANCES PAR LE FONDS
REGIONAL DE LA CEE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION
ACP/CEE DE LOME IV**

Le Conseil des ministres, lors de sa quinzième session ordinaire tenue à Nairobi (Kenya) du 24 au 28 novembre 1989,

CONSCIENT que la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) a été mise en place essentiellement pour promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activité économique, en particulier le commerce, les douanes, l'industrie, les transports, les communications, l'agriculture, les ressources naturelles et les affaires monétaires,

AYANT A L'ESPRIT, les étroites relations de travail établies entre le secrétariat de la ZEP, le Comité des Ambassadeurs des pays de la ZEP à Bruxelles et la CEE pendant toute la durée des négociations sur la Convention de Lomé IV conformément à la décision prise par le Conseil des ministres à sa treizième réunion,

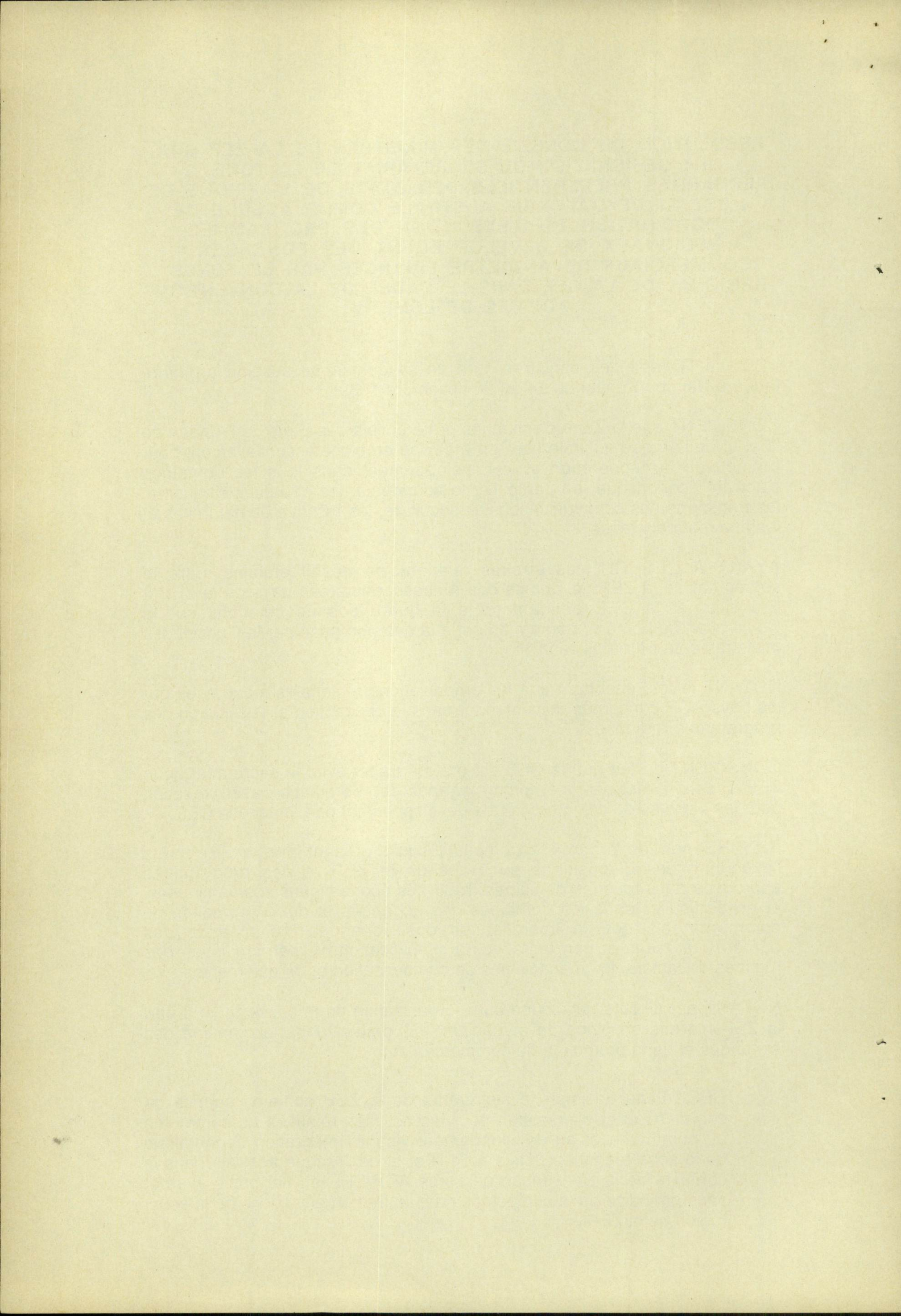
NOTANT le rôle important que les organisations régionales mandatées par les pays ACP concernés doivent jouer dans la conception et l'exécution des programmes régionaux,

CONSCIENT du fait que la CEE est prête à traiter avec le secrétariat de la ZEP si celui-ci est désigné comme agence de coordination et d'exécution pour les activités de commerce et de développement que finance la CEE,

INSPIRE par les progrès accomplis jusqu'à présent par la ZEP dans l'exécution des dispositions du Traité de la ZEP et des programmes approuvés dans tous les domaines d'activités économiques susmentionnés, et en particulier dans les domaines des échanges et de la promotion du commerce tels que la libéralisation des échanges, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, les mécanismes de compensation et de paiements,

NOTANT par ailleurs qu'aucune autre organisation de la sous-région à part la ZEP n'a mis en place de mécanisme si complet dans le domaine des échanges et de la promotion du commerce,

DECIDE de désigner le secrétariat de la ZEP comme agence de coordination et d'exécution pour les activités relatives au commerce au commerce et au développement visant l'intégration économique de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dans le contexte de la Convention de Lomé ACP/CEE en harmonie avec et sans préjudice de la compétence des autres organisations de la sous-région de la ZEP.



**COMMUNIQUE FINAL DE LA HUITIEME REUNION DE LA
CONFERENCE DE LA ZONE D'ÉCHANGES PRÉFÉRENTIELS
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE
AUSTRALE**

La Huitième Réunion de la Conférence de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 30 novembre au 1er décembre 1989. Participaient à la réunion les Chefs d'Etat et de Gouvernement de Djibouti, du Kenya, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, du Swaziland, de la Tanzanie et du Zimbabwe. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Burundi, des Comores, de l'Ethiopie, du Lesotho, du Malawi, de Maurice et de Somalie étaient représentés par des plénipotentiaires. Etaient présents en observateurs l'Angola, le Soudan, et les mouvements de libération de l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et du Pan Africanist Congress (PAC) of Azania, ainsi que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres organisations internationales.

A l'ouverture de la séance, Son Excellence Al Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président sortant de la Conférence de la ZEP, a invité Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya, à ouvrir officiellement la réunion.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi a souhaité aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et aux autres délégations la bienvenue au Kenya et a insisté sur la nécessité de promouvoir un développement coordonné et planifié de la sous-région de la ZEP, ce pourquoi les Etats membres devaient consentir de nouveaux sacrifices et ajuster constamment leurs propres programmes de développement afin de tenir compte des intérêts communs et spécifiques de la sous-région, dans l'intérêt de tous ses peuples. Le Président Moi a ensuite souhaité chaleureusement la bienvenue à la République populaire du Mozambique, dont le Président, Son Excellence Joachim Chissano, participait pour la première fois à une réunion de la Conférence. Le Président Moi a souhaité que s'instaure la paix dans la sous-région et que l'on mette fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Son Excellence Kenneth David Kaunda, Président de la République de Zambie, a présenté une motion de remerciements, dans laquelle il exprimait la gratitude de toutes les délégations envers Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya, le Gouvernement et le peuple du Kenya, pour le chaleureux accueil et les excellentes installations mises à la disposition de la Conférence.

La Conférence, à l'unanimité, a élu Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya, à sa présidence, pour une année.

La Huitième Réunion de la Conférence a pris note :

- a) du Discours liminaire présenté par Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président sortant de la Conférence de la ZEP, dans lequel il passait en revue les réalisations accomplies par la ZEP durant l'année écoulée, mettant en exergue l'addition d'un nouveau membre à l'organisation et les fonds accrus que la ZEP avait obtenus auprès d'institutions financières internationales et de pays donateurs pour réaliser ses projets. Le Président Mwinyi a aussi souligné que les pays en développement devaient collaborer en raison des difficultés de la conjoncture économique internationale. A cet égard, il a félicité la République populaire d'Angola d'avoir décidé de se joindre à la ZEP;
- b) du Rapport et des recommandations de la Quinzième réunion du Conseil des ministres présentés par l'honorable Zachary Onyonka, Ministre du plan et du développement national de la République du Kenya et Président du Conseil des ministres;
- c) du Rapport de la Première Réunion des Ministres de la santé, tenue à Nairobi (Kenya) du 1er au 3 octobre 1989;
- d) du Rapport du Secrétaire général pour la période de janvier à novembre 1989;
- e) de la Déclaration faite par la République populaire d'Angola concernant son adhésion au Traité de la ZEP;
- f) de l'information selon laquelle la République du Soudan et la République du Zaïre ont l'intention de se joindre à la ZEP

La Huitième Réunion de la Conférence de la ZEP a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de la Huitième Réunion de la Conférence;
- 2) Election du Président pour 1990;
- 3) Adoption de l'ordre du jour;
- 4) Rapport et recommandations de la Quinzième Réunion du Conseil des ministres - examen des recommandations et des questions à propos desquelles des décisions doivent être prises par la Conférence;
- 5) Rapport du Secrétaire général de la ZEP;
- 6) Questions diverses;

7) Nomination du Secrétaire général;

8) Séance de clôture

Discours de clôture;
Communiqué final
Clôture de la réunion

La Conférence a adopté les recommandations de la Quinzième Réunion du Conseil des ministres sur les programmes sectoriels et a pris les décisions suivantes :

- 1) Les dérogations suivantes aux dispositions du Traité de la ZEP sont consenties à la République populaire d'Angola en vue de son adhésion au Traité de la ZEP :
 - a) Exemption de la mise en application du programme de réductions tarifaires, pendant une période allant jusqu'à trois ans;
 - b) Exemption de l'utilisation des services de la Chambre de compensation pendant une période allant jusqu'à quatre ans;
 - c) Exemption du paiement des contributions au budget de la ZEP, prévu à l'Article 37 du Traité, pendant une période allant jusqu'à deux ans.
- 2) La Conférence a accepté que le Soudan et le Zaïre soient admis comme membres de la ZEP et a chargé le Secrétaire général d'assurer le suivi de l'adhésion de ces deux pays au Traité de la ZEP;
- 3) La Conférence a créé une Equipe ministérielle de travail composée du Kenya (président et coordinateur), du Burundi, de Djibouti, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Tanzanie et du Zimbabwe pour examiner les moyens de mettre rapidement en application les programmes visant l'élimination de toutes les barrières aux échanges intra-ZEP, la mise en place d'une union monétaire, la promotion des coentreprises dans tous les principaux secteurs de l'économie et le développement des capacités des milieux d'affaires locaux à tous les niveaux;
- 4) La Conférence a approuvé les recommandations de la Première Réunion des Ministres de la santé;
- 5) Les articles 47, 36 et 37 du Traité de la ZEP sont amendés suivant les recommandations du Conseil des ministres;

- 6) Les procédures de nomination du Président et des neuf autres personnes composant le Tribunal sont approuvées telles que recommandées par le Conseil des ministres;
- 7) La question des charges de transit routier a été renvoyée à l'examen des Ministres des transports et des communications et à leurs techniciens.
- 8) M. Bingu Wa Mutharika a été nommé au Poste de Secrétaire général pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 1991. Le Secrétaire général, M. Bax D. Nomvete, reste en poste jusqu'à fin 1990.
- 9) La Conférence a confirmé la décision du Conseil désignant le secrétariat de la ZEP comme agence de coordination et d'exécution des programmes régionaux relatifs au commerce et autres activités de développement dans le contexte de la Convention de Lomé ACP/CEE.

La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de feu le Président de la République fédérale islamique des Comores, Son Excellence Ahmed Abdullah Abderhamane, membre de la Conférence de la ZEP, décédé le 26 novembre 1989.

Des déclarations ont été prononcées par Leurs Excellences Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti, Joachim Chissano, Président de la République populaire du Mozambique, Juvénal Habyarimana, Président de la République Rwandaise, Omar Hassan Ahmed El Bashir, Président du Conseil révolutionnaire de salut national et chef de la délégation du Soudan, ainsi que par M. Mandy Msimang, au nom de M. Oliver R. Tambo, Président de l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud, par M. Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'OUA et par M. Babacar N'diaye, président de la BAD.

La Conférence a exprimé sa satisfaction au Président, au Gouvernement et au peuple de la République du Kenya pour le chaleureux accueil réservé aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et aux autres délégations ainsi que pour les excellentes installations qui avaient permis à la Conférence de mener rapidement à bien les délibérations de sa huitième réunion.

La réunion a été officiellement close par Son Excellence Daniel Toroitich arap Moi, Président de la République du Kenya et Président de la Conférence de la ZEP.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

BURUNDI

Hon. KIDWINGIRA Bonaventure, Ministre du Commerce et de l'Industrie, B.P. 492, Bujumbura

GIRUKWIGOMBA Astère, Conseiller économique du Président, Bujumbura

S.E. NTETURUYE Marc, Ambassadeur du Burundi au Kenya, Nairobi

NIYUNGEKO Jonathas, Directeur Général pour l'Afrique et les Organisations Africaines, Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, B.P. 1840, Bujumbura

NIYONZIMA Salvator, Conseiller assistant, Bureau Présidentiel, Bujumbura

NDABIHORE Augustin, Directeur Général des Transports, Poste et Télécommunications, B.P. 2390, Bujumbura

NIYONKURU Innocent, Conseiller, Ambassade du Burundi, P.O. Box 44439 Nairobi

MATATA Salvator, Secrétaire Permanent du Comité de Suivi de PAS, B.P. 1960, Bujumbura

MUYUKU Gervais, Conseiller Technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie, B.P. 492, Bujumbura

MASABO Bonaventure, Directeur du Protocol

NDIZIGIYE Rénoval, Premier Secrétaire, Ambassade du Burundi

MBARIRIMBANYI Gédéon, Conseiller, Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie

COMOROS/COMORES

S.E. YAHAIA DJAMADAR, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiel, B.P. 428, Moroni

NAQUYDINE Abdou, Conseiller Technique au Ministère des Finances, B.P. 324, Moroni

DJIBOUTI

S.E. EL HADJ HASSAN GOULED APTIDON, Président de la République du Djibouti

HON. MOUSSA BOURLEH ROBLEH, Ministre du Commerce des Transports et du Tourisme, Djibouti

DJIBOUTI (cont'd/suite)

OSMAN Mohamed, Chargé d' Affaires , B. P. 59528, Nairobi

MOHAMED OSMAN HOUFANE, Chargé d'Affaires a.i., Djibouti Embassy, P.O. Box 595528, Nairobi

HAID Djama Mahamoud, Directeur des Affaires économiques, Ministère du Commerce, B.P. 35, Djibouti

DOLIALE Aden Ahmed, Directeur du Port de Djibouti, B.P. 2107, Djibouti

FARAH-MOUMIN, Directeur des Télécommunications, B.P. 755, Djibouti

MOUTI Mourad Houssein, Chef de Division des Organisations Régionales Africaines, B.P. 1863, Djibouti

MOHAMED Ibrahim Mohamed, Chef de Service de l'industrie, B.P. 175, Djibouti

WALIE Houssein Kairem, Adjoint au Chef de Service des contributions Indirectes, B.P. 1918, Djibouti

DAOUD Houmed Abdou, Central Bank Expert, B.P. 2118 Djibouti

ETHIOPIA/ETHIOPIE

COM. FISSEHA DESTA, Member of the Politibureau of WPE and Vice President

WOLLE CHEKOL, Member of the C.C. of the WPE and Deputy Prime Minister

HON. TADESSE G. KIDAN, Minister of Foreign Trade, P.O. Box 2559, Addis Ababa

MERKOREOS HIWOT, Department Head, Ministry of Foreign Trade, P. O. Box 2559, Addis Ababa

TIDENEKIALESH Asfaw, Head, Africa, Middle East and Regional Organisations Dept. (OSCFER), P.O. Box 2428, Addis Ababa

TADESSE AYALEW, Special Assistant to the Vice President

SOLOMON BEYENE, Protocol Officer, Addis Ababa

YIFRU YILMA, Security Officer, Addis Ababa

ENDALEW Bekele, Exchange Controller, National Bank of Ethiopia, P.O. Box 5550, Addis Ababa

ETHIOPIA/ETHIOPIE (cont'd/suite)

YOHANNES Teweldebirham, Research and Statistics Division Head,
Customs and Excise, P.O. Box 3248, Addis Ababa

GIRMA Wondimu, Senior Expert, Ministry of Foreign Trade, P.O. Box 2559,
Addis Ababa

MOGES Belayneh, Expert, OSFER, P.O. Box 2428, Addis Ababa

ABEBE Katsela, Transport Expert, Ministry of Transport and Communications,
P.O. Box 1238, Addis Ababa

ASHENAFI-ABEBE, Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 393,
Addis Ababa

KENYA

HIS EXCELLENCY DANIEL T. arap MOI, President of the Republic of Kenya

HON. ONYONKA Z.T. (Dr), EGH, MP, Minister for Planning and National
Development, P. O. Box 30005, Nairobi

HON. BURUDI Nabwera, EBS. M.P., Minister of State in the Office of the
President, P. O. Box 30510, Nairobi

HON. MAGUGU A. EGH, M.P., Minister for Commerce, P.O. Box 43137,
Nairobi

HON. NYAGAH J. EGH, M.P., Minister for Environment and Natural Resources,
P.O. Box 30126, Nairobi

HON. MAINA Wanjigi, EGH, M.P., Minister for Agriculture, P.O. Box 30028,
Nairobi

HON. OTIENO D., EBS, M.P., Minister for Industry, P.O. Box 33274, Nairobi

HON. MULIRO J., Assistant Minister for Foreign Affairs, P.O. Box 30551,
Nairobi

HON. OKWARA John, Assistant Minister, Ministry of Regional Development,
Nairobi

HON. OTWANI P. A. M.P., Assistant Minister, Ministry of Manpower and
Development, P.O. Box 30201, Nairobi

HON. MAINA Z. W., M.P., Assistant Minister for Industry, P.O. Box 33274,
Nairobi

Mr. HUNGU J.M., Permanent Secretary, Ministry of Planning and National
Development, P.O. Box 30005, Nairobi

KENYA (cont'd/suite)

GITHINJI M.W. (Mrs), Permanent Secretary, Ministry of Commerce, P.O. Box 43137, Nairobi

MBITI D. M. Permanent Secretary, Ministry of Health, P.O. Box 30016, Nairobi

ADERO R.O. Permanent Secretary, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 52692, Nairobi

NAMU David, Permanent Secretary, Ministry of Agriculture, P.O. Box 30028, Nairobi

MUTITU C.N. Permanent Secretary, Ministry of Energy, P.O. Box 30528, Nairobi

KOTUT E., Governor, Central Bank of Kenya, P.O. Box 60000, Nairobi

MWANIKI, J.A. Director of CBS, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30266, Nairobi

H.E. TUMWA J.B., High Commissioner, and PTA Resident Representative, Kenya High Commission, Lusaka

H.E. MUTHAURA Francis K., Kenya's Ambassador to Brussels and to EEC

KIRIRA Njeru, Deputy Secretary, Ministry of Finance, P.O. Box 30007, Nairobi

ODERA C. E. Deputy Secretary, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 52692

WAMBUA C.M. Deputy Secretary, (MENR), P.O. Box 30126, Nairobi

GENGA Paul, Deputy Secretary, P.O. Box 30126, Nairobi

KIMARU S., Deputy Secretary, Office of the President, P.O. Box 30510, Nairobi

THUO S., Deputy Secretary, Ministry of Planning, and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

MAKOKHA R. C., Director of External Trade, Ministry of Commerce, P.O. Box 43137, Nairobi

OKELLO Gilbert H., Director of Industries, Ministry of Industry, P.O. Box 30418, Nairobi

WERE Mathias, Deputy Director of Agriculture, Ministry of Agriculture, P.O. Box 30028, Nairobi

ODERO Sylvan Joseph, Deputy Director of Personnel Management, P.O. Box 30050, Nairobi

KENYA (cont'd/suite)

KALLAA P.P. Deputy Director of Statistics, Ministry of Planning and National Dev. P.O. Box 30266, Nairobi

MWANGI Joseph Macharia, Assistant Director of Veterinary Services, Ministry of Livestock Development, P.O. Box 34188, Nairobi

ODUOGI P. PTA Co-ordinator, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

OKUNDI Philip O., Managing Director, Kenya Ports Authority, P.O. Box 95009, Mombasa

MWINAMO J. A. Head Energy, Planning Division, Ministry of Energy, P.O. Box 30382, Nairobi

AMEYO Dan K., Principal State Counsel, Office the Attorney-General, P.O. Box 40112, Nairobi

OTETE John (Dr.), Senior Deputy, Director of Medical Services, P.O. Box 30016, Nairobi

OMINDE-OGAJA Elizabeth Mary Anyango (Dr), Acting Chief Pharmacist, Ministry of Health, P.O. Box 26381, Nairobi

ISIGE Jackton Junyi, Senior Under Secretary, P.O. Box 30005, Nairobi

WEKESA G.F. Under Secretary, Ministry of Health, P.O. Box 30016, Nairobi

KADASIA Florence, Under Secretary, Office of the Vice President and Ministry of Finance, P.O. Box 30007, Nairobi

GWARA A. T., Under Secretary (Personnel Services) P.O. Box 30005, Nairobi

OGANGA Elly O. Under Secretary, Office of the President (D.P.M.) P.O. Box 30005, Nairobi

MUSUVA T.K. Prof., Executive Chairman, Kenya Railways Corporation, P.O. Box 30121, Nairobi

MIANO A. A. Assistant Commissioner of Customs and Excise, P.O. Box 40160 Nairobi

MAGARI J.M., Director of Planning, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

MBOGHOLI Gabriel, Senior Assistant Commissioner of Customs, P.O. Box 40160, Nairobi

ALAMBO S. (Mrs), Senior Assistant Director, Ministry of Industry, P.O. Box 30418, Nairobi

KENYA (cont'd/suite)

MUMELO J.W., Manager, Foreign Dept., Central Bank of Kenya, P.O. Box 60000, Nairobi

ONGONG'O Samuel Ogol, Assistant Director, Ministry of Industry, P.O. Box 30418, Nairobi

NZOMO Eng. Martim M., Assistant Director of Industries, Ministry of Industry, P.O. Box 30418, Nairobi

NJAGE G. K., Assistant Director of Trade, Ministry of Commerce, P.O. Box 43137, Nairobi

ODOK Fredrick M., Assistant Director of Agriculture, P.O. Box 30028, Nairobi

WAIRAGU Lazarus Wanjohi, Principal, Foreign Department, Central Bank of Kenya

MWAURA Zachary N., Senior Economist, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

WANJOHI Gatheru N. (Dr), Director Education, Research and Development (KANU) Headquarters, Nairobi

ABURI A.M., International Audit (KANU) Headquarters, Nairobi

MWEMBI, Director Finance and Administration (KANU) Headquarters, Nairobi

MWAKWERE Ali, Deputy National Executive Officer, (KANU) Headquarters, Nairobi

MUTURI M. Deputy Chief Economist, Ministry of Planning and National Development, P.O. box 30005, Nairobi

KILELE A.K.M., Economist, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

OMUKOKO Vincent Shitandi, Economist, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 52692, Nairobi

KEFA Landa Muga, Economist, Ministry of Industry, P.O. Box 30418, Nairobi

THEURI F.G., Senior Geologist, Ministry of Environment and Natural Resources, B.P. Box 30513, Nairobi

MUJOMBA J.J.M., Chief Pharmaceutical Technologist, P.O. Box 19778, Nairobi

KENYA (cont'd/suite)

MBUNI Peter Wathingira, Senior Research Officer, Central Bank of Kenya, P.O. Box 51104, Nairobi

ASIKO William, State Counsel, Office of the Attorney General, P.O. Box 40112, Nairobi

ARINA I.R. Assistant Secretary, Ministry of Finance, P.O. Box 30007, Nairobi

MULI Agnes K. (Miss), State Counsel, Attorney General's Chambers, P.O. Box 40112, Nairobi

KHAYUMBI Felistas Vunoro, Senior Assistant Secretary, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 52692, Nairobi

KIGAME R.R.N., Senior Assistant Secretary, Ministry of Environment and Natural Resources, P.O. Box 30126, Nairobi

KIARIE WA NJOROGE, Senior Assistant Secretary, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

TIEMA M. M., Senior Assistant Secretary, Environment and Natural Resources, P.O. Box 30216, Nairobi

SUGE Arown Kilil, Assistant Secretary, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 30551, Nairobi

KARANJA Frank David, Engineer, Ministry of Public Works, P.O. Box 30260, Nairobi

KINYILI Jacinta M., Senior Agricultural Officer, P.O. Box 30028, Nairobi

MBUGUA Charity M., Senior Nursing Officer, P.O. Box 30016, Nairobi

MAKAU B.F., Principal Economist, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

KINJANJUI Jackson Njau, Economist, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 545550, Nairobi

KINAMA E.K., Economist, Ministry of Planning and National Development, P.O. box 30005, Nairobi

WASIRA Anne Njoki, Conservator of Forests, Ministry of Environment and Natural Resources, P.O. Box 30513, Nairobi

MWANZIA Philip M. (Dr.), Head Economic and Trade Division, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 30551, Nairobi

OWADE P.R.O. Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 30551, Nairobi

KENYA (cont'd/suite)

KIMEMIA Joram Kageto, Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 30551, Nairobi

GITHINJI Morgan Karinge, External Trade Officer, Ministry of Commerce, P.O. Box 43137, Nairobi

MBAKAYA Josephat Katsimili, Planning Officer, Ministry of Planning and National Development, P.O. Box 30005, Nairobi

KISANG Jacob K., Chief Clinical Officer, Ministry of Health, P.O. Box 30016, Nairobi

WACIRA Anne Njoki, Conservator of Forests, P.O. Box 30513, Nairobi

ODUOR-NOAH Elizabeth (Mrs), Environment Officer, Ministry of Environment and Natural Resources, P.O. box 67839, Nairobi

LESOTHO

HON. MOKOROANE, Minister of Trade and Industry, P.O. Box 747, Maseru 100

CHABANE A. M., Lesotho High Commissioner, P.O. Box 440096, Nairobi

PHAFANE K.S. Principal Secretary, Ministry of Trade and Industry, P.O. Box 747, Maseru 100

KHOALI F.S. Counsellor, Lesotho High Commission, P.O. Box 44096, Nairobi

LETELE Masebina Lerato, Commissioner of Trade, Ministry of Trade and Industry, P.O. Box 747, Maseru 100

MAKHETHA Pheko J., First Secretary, Lesotho High Commission, P.O. Box 44096, Nairobi

MOHASOA Makhalima F. (Mrs), Foreign Exchange Officer, Central Bank of Lesotho, P.O. Box 1184, Maseru 100

MALAWI

HON. CHIRWA R.C.W., Minister of Trade, Industry and Tourism, P.O. Box 30366, Lilongwe 3

H.E. Mkona C. M., Malawi High Commissioner, P.O. Box 40353, Nairobi

HANJAHANJA Mcpefrie Newman, Deputy Secretary (Protocol), Ministry of External Affairs, P.O. Box 30139, Lilongwe 3

MALAWI (cont'd/suite)

CHIGARU J.R.M. (Dr.) Chief Trade Officer, Ministry of Trade, Industry and Tourism, P.O. Box 30366, Lilongwe 3

HIWA Stanley Sangster, Senior Economist, Ministry of Agriculture, P.O. Box 30134, Lilongwe 3

MAURITIUS/MAURICE

HON. DWARKANATH GUNGAH, Minister of Trade and Shipping, New Government Centre, Port Louis

ROSALIE Jacques Ruben, Permanent Secretary, Ministry of Trade and Shipping, 4th Level, New Government Centre, Port Louis

ABOOBAKAR A. Sattar, Deputy Director, MEDIA, Old Council Road, Port Louis

MOZAMBIQUE

HIS EXCELLENCY JOACHIM CHISSANO, President of the People's Republic of Mozambique

HON. TEMBE Daniel Filipe Gabriel, Minister of Trade and Commerce, Maputo

H.E. PSUNGO Armando Machique, Ambassador, Embassy of the People's Republic of Mozambique, P.O. Box 34877, Lusaka

ADRIANO Eduardo M., Chargé d'Affairs a.i., Mozambique Embassy, P.O. Box 9370, Dar es Salaam

SECHENE Silvestre Valente, Deputy National Director for International Relations, Ministry of Trade and Commerce, P.O. Box 1831, Maputo

NHAMIZINGA Lucas, National Director for Road Transport, Ministry of Transport and Communications, P.O. Box 4530, Maputo

COMICHE Samuel, Director, Bank of Mozambique, P.O. Box 423, Maputo

MUNGUAMBE Maria-Isabel, Economist, Ministry of Trade, P.O. Box 1831, Maputo

SILVA Antonio Albano, Legal Adviser, Ministry of Justice, 1333 Amhed Sekoutoure Avenue, Maputo

CANDIDO DE ABREU Luis Lucilio, Technician, Ministry of Cooperation, P.O. Box 1101, Maputo

MANJATE Alexandre Herculano, Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Julius Nyerere Avenue, Maputo

MULUMBA Nangade I., Consular Attaché, Mozambique Embassy, Box 9370, Dar Es Salaam

MOZAMBIQUE (cont'd/suite)

ANABIL Xavier Josine, Mozambique Protocol Officer, P.O. Box 4600, Maputo

RWANDA

S.E. JUVENAL HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise

HON. UWILINGIYIMANA Juvénal, Ministre du Commerce et de la Consommation, B.P. 476, Kigali

S.E. HABIMANA Cyprien, Ambassadeur, Ambassade du Rwanda, P.O. Box 48579, Nairobi

MAHARANGALI Augustin, Secrétaire Général, Ministère du Commerce et de la Consommation, B.P. 476, Kigali

MUREKEZI Anastase, Directeur Général de la Production Agricole, B.P. 621, Kigali

MULINDAHABI Dominique Savio, Directeur au MINAFFET, B.P. 179, Kigali

NSABIMANA Dismas, Directeur de l'AGRO-Industrie au MINIMART, B.P. 73, Kigali

HABIYAMBERE Sylvestre, Directeur des Opérations douanières au Ministère des Finances, B.P. 718 Kigali

GASANA Gratien, Chef de Division-MINICOM, B.P. 476, Kigali

MUKOMEZA Eugène, Statisticien au Ministère des Transports et des Communications, B.P. 407, Kigali

KARAMBIZI Grégoire, Conseiller, Ambassade du Rwanda, B.P. 48579, Nairobi

SOMALIA/SOMALIE

HON. ABDIKASIM Salad Hassan, Minister of Commerce, P.O. Box 928, Mogadishu

OSMAN Aweys Nur, Permanent Secretary, Ministry of Commerce, P.O. Box 1409, Mogadishu

YUSUF Abdurahman Mohamed, Director of Foreign Trade Dept., Ministry of Commerce, P.O. Box 928, Mogadishu

AHMED Mohamed Ali, Director General of Customs, P.O. Box 1302, Mogadishu

SOMALIA/SOMALIE (cont'd/suite)

MOHAMED Abdirahman H. Ibrahim, Director of Veterinary Services, Ministry of Livestock, P.O. Box 924, Mogadishu

ABDISALAM M. Abdulle, Director of Excise Tax, Ministry of Finance, P.O. Box 3425, Mogadishu

OMAR Olad Admed, Customs Officer, Ministry of Finance, P.O. Box 583, Mogadishu

SWAZILAND

HIS EXCELLENCY HON. OBED DLAMINI, Prime Minister of the Kingdom of Swaziland

HON. NTIWANE N.D., Minister of Commerce and Industry, P.O. Box 451, Mbabane

H.E. MABUZA H. J. M., High Commissioner, Swaziland High Commission, P. O. Box 41887, Nairobi, Kenya

BHEMBE Elliot, Under Secretary, Department of Economic Planning and Statistics, P.O. Box 602, Mbabane

SHABANGU P. M., Private Secretary to the Prime Minister, Mbabane

MAMBA NDUMISO, Legal Advisor, Mbabane

MDLULI Charles Musa, Assistant Secretary, Ministry of Finance, P.O. Box 443, Mbabane

MAGAGULA Dumisile E., Assistant Secretary, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, P.O. Box 451, Mbabane

MAGAGULA Susan M., Senior Assistant Planning Officer, Ministry of Commerce, P.O. Box 451, Mbabane

TANZANIA/TANZANIE

HIS EXCELLENCY ALI HASSAN MWINYI, President of the United Republic of Tanzania

HON. AMINA Salum Ali, M.P., Minister of State (Finance), P.O. Box 911, Dar es Salaam

HON. ALI Jaffar Mfaume, Minister of Planning and Finance, P.O. Box 1154, Zanzibar

HON. KIBONA S. A., M.P., Minister for Communications and Works, P.O. Box 9423, Dar es Salaam

TANZANIA/TANZANIE (cont'd/suite)

VUAI A.M., Director, Regional Co-operation, Ministry of Finance, P.o. Box 911, Dar es Salaam

MUWOWO Joseph A., PTA Ambassadors' Group In Brussels

LUHANGA Make Bandera, Ag. High Commissioner, Tanzania High Commission, P.O. Box 47790, Nairobi

SHIJA Joseph L., Minister-Counsellor, Ministry of Finance, P.O. Box 9111, Dar es Salaam

MBAROUK O. Muhammed, Commissioner of External Finance, Ministry of Finance, P.O. Box 1154, Zanzibar

CHABRUMA Pius Lazarus, Principal Collector of Customs, P.O. Box 9053, Dar es Salaam

KANGE Abdallah, Assistant Commissioner of Customs, P.O. Box 9053, Dar es Salaam

KAVISHE Thaddeus S. (Dr), Acting Assistant Commissioner for Livestock, P.O. Box 9152, Dar es Salaam

MWASONGWE Alick B., Private Secretary/Personal Assistant to the Minister for Communications and Works, P.O. Box 9423, Dar es Salaam

MHELLA Joseph K. Senior Agriculture Economist, P.O. Box 9182, Dar es Salaam

LUPEMBE Eddy Agnellus (Mrs), Chief Manager Foreign Trade, National Bank of Commerce, P.O. Box 6826, Dar es Salaam

KESSY Herman Mark, Principal Economist, Bank of Tanzania, P.O. Box 2939, Dar es Salaam

SELLA S.M.K., Senior Industrial Economist and Deputy Private Secretary to the Minister of State (Finance), P.O. Box 9111 Dar es Salaam

MALLYA Naomi Simon, Economist, Planning Commission, P.O. Box 9242, Dar es Salaam

KAJANGE David P. A., Transport Planning Officer, Ministry of Communications and Works, P.O. Box 9423, Dar es Salaam

SHAH Amritial Jivrah, Member, TCCIA, Tanzania Chamber of Commerce, Industry and Agriculture, P.O. Box 2358, Tanzania

UGANDA/UGANDA

HIS EXCELLENCY YOWERI KAGUTA MUSEVENI, President of the Republic of Uganda

HON. ETIANG PAUL O., Minister of Commerce, P.O. Box 7000, Kampala

HON. KATUREEBE B.M., Deputy Minister, Ministry of Foreign and Regional Cooperation, P.O. Box 4411, Kampala

RUSITA E., Permanent Secretary, Ministry of Foreign and Regional Affairs, P.O. Box 4411, Kampala

MUYINGO C.K. Steven, Senior Private Secretary to the President, P.O. Box 7168, Kampala

KAGODA Steven Paul, Commissioner for Technology, Ministry of Industry and Technology, P.O. Box 7125, Kampala

KAMANYIRE Jotham A., Acting High Commissioner, Uganda High Commission, P.O. Box 60853, Nairobi

KIBIRIGE Henry, Director Foreign Exchange Operations Department, Bank of Uganda, P.O. Box 7120, Kampala

MALINGA Peter Mbubi, Senior Collector of Customs, Ministry of Finance, Customs and Excise Department, P.O. Box 444, Kampala

RUHINDI F., Senior State Attorney, Ministry of Justice, P.O. Box 406, Kampala

MUGISHA-TWINE, Senior Research Economist, P.O. Box 2517, Kampala

MUWONGE Frederick Kassaja, Principal Economist, Ministry of Foreign and Regional Affairs, P.O. Box 4411, Kampala

WAMALA James, Principal Commercial Officer, Ministry of Commerce, P.O. Box 7000, Kampala

KAFUKO Patrick, Senior Finance Officer, Ministry of Finance, P.O. Box 8147, Kampala

LUKWAGO SUSAN S., Senior Banking Officer, Bank of Uganda, P.O. Box 7120, Kampala

WAMWETA-MPAULO M., First Secretary/Head of Chancery, Uganda High Commission, P.O. Box 60853, Nairobi

KAFUKO P., Senior Finance Officer, Kampala

BITAROHO Robert Robins, Research Officer, Uganda (NRM Secretariat), P.O. Box 2415, Kampala

UGANDA/OUGANDA (cont'd/suite)

LUKWIYA J. Benedict, Second Secretary, Uganda High Commission, P.O. Box 60853, Nairobi

ZAMBIA/ZAMBIE

HIS EXCELLENCY DR. KENNETH DAVID KAUNDA, President of the Republic of Zambia

HON. CHONGO R. MP, Minister for Commerce and Industry, P.O. Box 31968, Lusaka

HON. Gen. HAIMBE E. , Minister for Transport and Communications, Lusaka

H.E. KANKASA Chibesakunda B. (Mrs), High Commissioner, Zambia High Commission, P.O. Box 48741, Nairobi

MAPOMA James C., Special Assistant to the President, State House, Lusaka

MWALE Siteke G. (Dr), Principal Advisor on Regional Economic and Technical Co-operation, P.O. Box 30208, Lusaka

Mr. MAKULU S., Director, Ministry of Foreign Affairs, P. O. Box 50069, Lusaka

ZULU Joseph A., Deputy Director of Trade, Ministry of Commerce and Industry, P.O. Box 31968, Lusaka

TEMBO Alick S.B., Assistant Controller, Customs and Excise, P.O. Box 60500, Livingstone

MWABA Michael Eric, Senior State Advocate, Ministry of Legal Affairs, P.O. Box 50106, Lusaka

CHINUNGO Stanley Goodson, Deputy Director, Bank of Zambia, P.O. Box 30080, Lusaka

MONGA Peterson, Economist, National Commission for Development Planning, P.O. Box 50268, Lusaka

CHILESHE Christopher S., Economist, Ministry of Commerce and Industry, P.O. Box 31968, Lusaka

MUNDIA Alex, First Secretary, Zambia High Commission, P.O. Box 48741, Nairobi

CHANDA, P.C., First Secretary, Zambia High Commission, P.O. Box 48741, Nairobi

MUBIANA Rosemary (Miss), Third Secretary, Zambia High Commission, P.O. Box 48741, Nairobi

ZIMBABWE

HIS EXCELLENCY ROBERT GABRIEL MUGABE, President of the Republic of Zimbabwe

HON. MUNYARADZI O.M. (Dr), Minister for Trade and Commerce, P/Bag 7708, Causeway, Harare

HON. HUGHES Amina, Deputy Minister for Transport, P.O. Box 8109, Causeway Harare

CHIWANZA W., Deputy Secretary, Ministry of Trade and Commerce, P/Bag 7708, Causeway, Harare

NKOMANI K., Under Secretary, Ministry of Trade and Commerce, P/Bag 7708, Causeway, Harare

MUJURU Jephath, Deputy Director of Customs and Excise, Department of Customs and Excise, P/Bag 7715, Causeway, Harare

KOKERAI Stephen Tariro (Dr.), Chief Law Officer (Legal Advisor), Attorney General's Office, P.O. Box 7714, Harare

CHADZINGWA Juliet, Under Secretary, Energy Department of Energy, P/Bag 7758, Causeway, Harare

HAMA Chrispen, Assistant Secretary, Harare

RUKOVO Andrew, Assistant Chief Agricultural Economist, Ministry of Lands, Agricultural Rural Settlement, P/Bag 7701, Causeway, Harare

VELAPHI Philip Mafaro Mangiza, Acting Under Secretary, Ministry of Finance, Economic Planning and Development, P/Bag 7705, Causeway, Harare

WINGWIRI Svogi Samson (Dr.), Senior Administrative Officer, Ministry of Trade and Commerce, P.O. Box 7708, Harare

RAMBO Andrew Simba, Senior Administrative Officer, Ministry of Industry and Technology, P.O. Box 8434, Causeway, Harare

CHIGIJI Pearson T., Senior Administrative Officer, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 4240, Harare

MYAMBO Fambaoga, Diplomat, Zimbabwe High Commission P.O. Box 30806, Nairobi

DZEKA Lloyd T., Diplomat, Zimbabwe High Commission, P.O. Box 30806, Nairobi

SANYATWE, Economist, President's Office, P.O. Box 2278, Harare

OBSERVERS/OBSERVATEURS

ANGOLA

JOAO CELESTINO DIAS, Vice-Minister, Ministry of Trade, Luanda

LUVUMBU Sebastiao, Directeur National au Ministère du Commerce, Luanda

COSTA Junior José Maria de Freitas, Director, Customs Office, Luanda

DE OLIVEIRA, J. Julião D., Third Secretary, Ministry of External Relations, Luanda

OLIVEIRA CORDEIRO Antonio Henriques Jose Leal, Economiste, Ministère des Relations exterieures, B.P. 16323, Luanda

ORLANDO Fernandes, Chief of Cabinet, P.O. Box 1403, MICO, Luanda

DA SILVA Maria Helena, Senior Official, SADCC Secretariat, P.O. Box 1500, Angola

MGALHAES Victor Manuel, Interpreter, SADCC Secretariat, P.O. Box 1500, Angola

SUDAN

General Omer Hassan Ahmed El Bashir, President of the National Salvation Revolutionary Command Council

ADUL RAHAMAN HASAN SWAR ALDAHAB, Member of the Delegation

ADULAL MAHMOUD IBRAHIM, Secretary of the Revolutionary Council

HON. DR. FARONG EL BUSHRA, Minister of Trade and Supply, c/o Sudan Embassy, Nairobi

NADI YOUSIF EL TAIB, Minister of Foreign Affairs, Khartoum

ANDREW LEAKOK, Member of the Delegation

YOUSIF SAAD, Political Legal Advisor

AWAD MOHAMED EL HASSAN, Ministry of Foreign Affairs, Khartoum

MOHAMED NURI HAMED, First Under Secretary, Ministry of Trade, c/o Sudan Embassy, P.o. Box 48784, Nairobi

H.E. HAMED ALI EL TENY, Ambassador, Sudan Embassy, P. O. Box 48784, Nairobi

SUDAN (cont'd/suite)

ABDELLA EL SHAKH, Director of State Protocol, Khartoum

ABDEL RAHIM MUSTAFA EL HADI, Deputy State Protocol, Khartoum

H.E. AWARD M. EL HASSAN, Ambassador, Head, Economic Dept., Khartoum,
c/o Sudan Embassy, P.O. Box 48784, Nairobi

SIDDIG ABDEL AZIZ, Second Secretary, Sudan Embassy, P.O. Box 48784,
Nairobi

NADIR Yousif Eltayeb, Economic Dept., Minister of Foreign Affairs, Khartoum

AFRICAN NATIONAL CONGRESS (ANC)

Mr. Mandy Msimang

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA (PAC)

CUMBWA Lizo, Secretary for Economic Affairs, P.O. Box 2412, Dar Es Salaam

AFRICAN DEVELOPMENT BANK (ADB)

N'DIAYE BABACAR, President of the African Development Bank

KABA Karamoko, Deputy Director, Country Programme, African Development
Bank, BP V 316, Abidjan

VAN LARE Cleland Jonathan, Principal Loans Officer, African Development
Bank, BP V 316, Abidjan

TANI Mohamed H., Senior Loans Officer, ADB Regional Office, P.O. Box 8404,
Harare

COMMONWEALTH SECRETARIAT

AJAYI Olugbenro A. (Dr.), Adviser, Commonwealth Secretariat,
Commonwealth Fund for Technical Co-operation, Marlborough House, Pall
Mall, London SW1Y 5HX

ISCOS

WAIYAKI Eliud Thini, Secretary General, ISCOS, P.O. Box 89112, Mombasa

ESIBWE Jairus, Shipping Economist, ISCOS, P.O. Box 89112, Mombasa

IGADD

ALI AHMED SALEEM, Senior Expert, IGADD, P.O. Box 2653, Djibouti

ITC (UNCTAD/GATT)

ROELOFSEN Hendrik G., Senior Trade Promotion Adviser, International Trade Centre UNCTAD/GATT, Palais des Nations, 1211 Geneva 10, Switzerland

ITC (UNCTAD/GATT)

MENGISTU M., Project Coordinator, PTA/ITC, P. O. Box 30051, Lusaka, Zambia

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION (FAO)

GIEB U., FAO/UN Representative, P.O. Box 30470, Nairobi

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY (OAU)

SALIM AHMED SALIM, Secretary General

KINUMA Faustin, Head Cooperation Division, OAU, P.O. Box 3243, Addis Ababa

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT CO-ORDINATION CONFERENCE (SADCC)

HOVE, Charles J., Economist, SADCC Secretariat, P/Bag 0095, Gaborone

EASTERN AND SOUTHERN AFRICAN MANAGEMENT INSTITUTE (ESAMI)

MUSOKE-LWANGA Grace, Resident Representative, ESAMI, P.O. BOX 32132, Lusaka

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

BAZIN H.L., Chief, Regional Programme Division and Senior Economic Adviser, UNDP Headquarters, United Nations Plaza, New York 10017, N.Y.

NGWENYA Martyn A., Senior Regional Programme Officer, UNDP, P.O. Box 31966, Lusaka

UNITED NATIONS INDUSTRIAL AND DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

TOURE Remie, Area Programme Officer, UNIDO, P.O. Box 400, A1400 Vienna

UNITED NATIONS FOR TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)

WILLIAMS G.E., Inter-regional Adviser, UNCTAD, Palais des Nations, Geneva

**UNITED NATIONS CENTRE ON TRANSNATIONAL CORPORATION
(UNCTC)**

MOSHA Felix G. N., Senior Transnational Cooperation Affairs Officer

UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA(ECA)

SANGARE Louis, Director of Economic Cooperation, ECA, P.O. Box 3005,
Addis Ababa

SEFFOUN-DINE Akande, Chief Transport Operations Services UNECA, P.O.
Box 3005, Addis Ababa

WORLD BANK

SARRIS Michael, Division Chief, World Bank, 1818 H. Street, N.W.
Washington D.C., U.S.A.

MANSOOR Ali, Economist World Bank, 1818 H. Street, N.W. Washington D.C.,
U.S.A.

PTA TRADE AND DEVELOPMENT BANK

TICKEHER Legesse, President, PTA Trade and Development Bank, B.P.
1750, Bujumbura

CIZA V., Director of Administration, PTA Bank, P.O. Box 1750, Bujumbura

GONDWE M.M. (Dr.), Legal Adviser, PTA Bank, B.P. 1750, Bujumbura

MASVIKWA W.K., Director of Finance, PTA Trade and Development Bank,
B.P. 1750, Bujumbura

MZWIMBI J., Trade Finance Expert, PTA Bank, B.P.1750, Bujumbura

PTA CLEARING HOUSE

MARAPE Davyson Beria, Manager, PTA Clearing House, P.O. Box 1283,
Harare

PTA/FCCI

MPARURI J.J., Regional Adviser, PTA/FCCI

PTA SECRETARIAT

NOMVETE Bax D., Secretary General

DEMISSIE Z., Director of Customs, Trade and Monetary

MUNYABARENZI A., Director of Transport and Communications

MWENCHA J.E.O., Director of Industry

ONG'IRO J.O., Director of Agriculture

SINARE H. (Dr.), Legal Secretary

WALUSIKU F.M., Director of Administration

PTA SECRETARIAT (cont'd/suite)

KANKYA Y.P., Senior Internal Auditor
RAMSAMY P. (Dr.), Senior Trade Expert
KONG KAM WA N.S., Finance Officer
BANDAWE H.P., Regional Adviser
WARNER E.S., Adviser
GEBREYESUS L., Conference and Documentation Officer
JELE C., Translator
NKANIKA N., Translator
NKULIKIYINKA A., Translator
RUSAGARA C.P., Translator
PAVITT M., Translator
KITABURAZA E., Assistant Conference and Documentation Officer
KITABA Wordofa, Consultant
RWAKISETA Tinako, Consultant

INTERPRETERS

AMURI L.
CALISTE C.
FRANK G.R.
KASANGA M.
MUHINDI J.
PHILIPS M.